

LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Formations 2010

Contenu

Deux types de formations sont proposés :

- des **sessions de cinq jours** (35 heures) sur l'ensemble du droit des étrangers : entrée, séjour, regroupement familial, éloignement, recours, protection sociale, droit d'asile.

Ce programme est proposé quatre fois dans l'année.

- des **sessions « spécialisées »** de deux jours (14 heures) permettant d'approfondir un thème particulier :
 - Le travail salarié des étrangers
 - Le nouveau statut des communautaires dans l'Europe à 27
 - Les mineurs étrangers isolés
 - La protection sociale des étrangers
 - Comment faire valoir ses droits face à l'administration : les recours ?

Ces sessions de 2 jours s'adressent à des personnes qui, soit ont suivi une session d'ensemble de 5 jours, soit ont déjà une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Public concerné

Toute personne ayant des responsabilités dans les entreprises, les administrations, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé, ou encore les

avocats, tous ceux qui, par leurs fonctions professionnelles ou militantes, sont en relation avec les immigrés et leurs familles.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du GISTI, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets choisis parmi ceux dont le GISTI a à connaître par l'intermédiaire de sa permanence juridique.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

LA SITUATION JURIDIQUE DES ÉTRANGERS

1° jour — **L'entrée et le séjour** (première partie)

1. Introduction générale au droit des étrangers
2. L'entrée en France :
 - Les visas – Les garanties de ressources et de rapatriement – L'attestation d'accueil
3. Définition et caractéristiques des titres de séjour
4. Le séjour « de plein droit »
 - La carte de séjour temporaire – La carte de résident

2° jour — **Le séjour** (suite) – **Le regroupement familial**

1. Le séjour sous conditions – L'accès au travail
 - Différents types de cartes (étudiant, salarié, visiteur...)
 - Le changement de statut
 - Règles concernant le travail des étrangers
2. Le regroupement familial
 - Champ d'application : cas général et cas particuliers
 - Les conditions requises du demandeur et des bénéficiaires
 - La procédure
 - La remise en cause du regroupement familial

3° jour — **Le droit d'asile – Les mesures d'éloignement**

1. Le droit d'asile
 - Contexte et définitions : asile conventionnel – Asile constitutionnel – Protection subsidiaire
 - Les règles de procédure
 - Les droits du demandeur d'asile et de la personne protégée

2. Les mesures d'éloignement

- Présentation des différentes mesures d'éloignement
- L'OQTF (obligation de quitter le territoire français) et l'APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière)
- Les catégories protégées
- La rétention administrative

4° jour — **La protection sociale**

1. Architecture du système français

2. La protection maladie : conditions pour les étrangers

L'assuré social sur critère socio-professionnel – L'ayant droit majeur –
Le critère de « résidence stable et régulière » – Exceptions à l'obligation
de régularité de séjour – Les bénéficiaires de l'aide médicale État (AME)

3. Les autres systèmes de financement des soins

4. Les prestations familiales et les aides au logement

5. Le RSA et le RMI

6. Les moyens de recours contre les décisions de la sécurité sociale

5° jour — **Les recours – Étude de cas pratiques**

1. Les recours

- Démarches préalables
- Les recours administratifs
- Le recours contre l'obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Le recours contre l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF)

2. Etude de cas pratiques

Durée : 5 jours – **Dates** : • du 15 au 19 mars
• du 7 au 11 juin
• du 20 au 24 septembre
• du 15 au 19 novembre

LE TRAVAIL SALARIÉ DES ÉTRANGERS

I. L'obligation de détenir une autorisation de travail

- Les formes de l'autorisation
- Les sanctions en cas de défaut d'autorisation

II. Les procédures d'accès au marché de l'emploi

- La procédure d'introduction : la règle de l'opposabilité de l'emploi et sa mise à l'écart
- Le changement de statut
- La régularisation

III. Les différents statuts

- Les caractéristiques des différentes mentions
- Le renouvellement du titre

IV. L'accès au travail des jeunes

V. Les droits des travailleurs sans papiers

- A l'égard de l'employeur
- Face aux droits sociaux

VI. La question des emplois fermés aux étrangers

VII. Le statut préférentiel des ressortissants de l'UE

- La libre circulation des communautaires
- Limites de l'accès au travail pour les Roumains et les Bulgares

Durée : 2 jours – **Dates** : 4 et 5 février

LES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

I. Qui sont-ils, d'où viennent-ils ?

- Éléments statistiques
- La situation en Europe

II. L'arrivée aux frontières

- Le refus d'entrée et le maintien du mineur en zone d'attente
- L'administrateur ad hoc : conditions de nomination et rôle
- L'asile à la frontière

III. La protection judiciaire

- La notion de danger
- Le rôle des parquets
- La compétence du juge des enfants

IV. La protection administrative : l'accueil provisoire d'urgence

V. La question de la représentation légale : la demande de tutelle

- L'incapacité du mineur
- Les conditions de la saisine du juge des tutelles

VI. La contestation de la minorité

- Validité de l'expertise médicale
- Valeur probante des documents d'état-civil délivrés à l'étranger

VII. La demande d'asile

- La procédure d'asile
- Le rôle de l'administrateur ad hoc

VIII. La nationalité

- Les conditions d'application de l'art. 21-12 du code civil
- Le recours au jugement supplétif de naissance

IX. Droit au séjour

Régularisation à titre exceptionnel et protection contre l'éloignement

X. Scolarisation, accès à la formation professionnelle et au travail

Durée : 2 jours – **Dates** : 24 et 25 juin

LA PROTECTION SOCIALE DES ÉTRANGERS

I. Introduction

- La protection sociale en France
- L'accès des étrangers à la protection sociale : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux

II. L'accès à la protection maladie

- La condition de nationalité
- La condition de régularité du séjour
- La condition de résidence en France
- La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence
- La domiciliation

III. La protection maladie

- Architecture du système et principe de fonctionnement
- Conditions pour les étrangers
- Les autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Prestations familiales et prestations assimilées

- ➔ Conditions posées aux étrangers
 - La résidence (allocataire, enfants)
 - La charge effective et permanente de l'enfant
 - La régularité de séjour de l'allocataire
 - Conditions posées au séjour de l'enfant
- ➔ La rétroactivité des droits : cas où elle s'exerce

V. Le RSA – Le RMI

- Les conditions relatives au séjour :
 - du demandeur
 - du conjoint, concubin ou partenaire pacsé
 - des enfants

VI. Retraite, minimum vieillesse et minimum invalidité

- La retraite de base
- La retraite complémentaire
- Le minimum vieillesse

VII. Le droit à la protection sociale des ressortissants communautaires

VIII. Moyens de recours en matière de sécurité sociale et d'aide sociale

Durée : 2 jours – **Dates** : 14 et 15 octobre

LES DROITS DES ÉTRANGERS FACE À L'ADMINISTRATION. QUELS RECOURS ?

I. La demande

- Comment formuler une demande à l'administration ?
- La décision de l'administration
- Les garanties

II. L'instruction de la demande

- Le rendez-vous à la préfecture
- La commission du titre de séjour – L'aide juridictionnelle
- Le refus lié au séjour : différents types et conséquences
- Le cas particulier du refus de visa
- Le cas particulier de l'expulsion : la menace à l'ordre public

III. Le recours administratif

- Recours gracieux et recours hiérarchique
- Les délais
- Cas où il n'y a pas de délai

IV. Le recours contentieux

- La requête en annulation contre un refus de séjour
- L'exception d'illégalité : le recours en annulation contre une OQTF
- Le recours en annulation contre un APRF
- La requête en annulation contre un arrêté d'expulsion
- Les procédures d'urgence : les référés administratifs

V. Les sanctions judiciaires des infractions à la législation sur les étrangers

- Entrée et séjour irréguliers
- Aide à l'entrée et au séjour irréguliers
- Soustraction à une mesure d'éloignement
- Interdiction du territoire français
- Les catégories protégées

VI. Les recours contre l'interdiction judiciaire du territoire

- La requête en relèvement
- Le recours en grâce

Durée : 2 jours – **Dates** : 9 et 10 décembre

LE NOUVEAU STATUT DES COMMUNAUTAIRES DANS L'EUROPE À VINGT-SEPT

I. Le séjour

- Les salariés
- Les travailleurs indépendants
- Les étudiants
- La prestation de services et les travailleurs détachés
- Les non actifs (retraités et pensionnés)
- Le régime transitoire applicable aux ressortissants des nouveaux États membres

II. Les membres de famille

- Conditions spécifiques du regroupement familial des conjoints
- Les ascendants et descendants des ressortissants communautaires, quelle que soit leur nationalité

III. L'éloignement

Mesures applicables aux ressortissants communautaires et garanties procédurales

Durée : 2 jours – **Dates** : 27 et 28 mai

FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ Prénom _____

ORGANISME EMPLOYEUR _____

Adresse _____

_____ Tél. _____

Fonction exercée _____

Lieu de travail (adresse - tél. - mail) _____

Adresse personnelle _____

_____ Tél. _____

E-mail _____

SESSION(S) CHOISIE(S)

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

- 4 et 5 février : Le travail salarié des étrangers
- 15 - 16 - 17 - 18 - 19 mars : La situation juridique des étrangers
- 27 et 28 mai : Le nouveau statut des communautaires dans l'Europe à vingt-sept
- 7 - 8 - 9 - 10 - 11 juin : La situation juridique des étrangers
- 24 et 25 juin : Les mineurs étrangers isolés
- 20 - 21 - 22 - 23 - 24 septembre : La situation juridique des étrangers
- 14 et 15 octobre : La protection sociale des étrangers
- 15 - 16 - 17 - 18 - 19 novembre : La situation juridique des étrangers
- 9 et 10 décembre : Les droits des étrangers face à l'administration. Quels recours ?

Prise en charge financière

- Au titre de la formation permanente
- À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation permanente et déclaré sous le numéro 11 75 10424 75.

>> Coût des formations

- 850 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 350 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

>> Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

>> Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la

fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de la confirmation de l'employeur.

- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'employeur et à chaque participant qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

GISTI – 3, villa Marcès
75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

Formations sur site

Le Gisti organise également des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques d'organismes tels que collectivités territoriales, hôpitaux, administrations, associations, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes.

Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Pour toute information sur ces dispositifs, prendre contact avec le service formation du Gisti :

Tél. : 01 43 14 84 82 ou 83
e.mail : formations@gisti.org
www.gisti.org/formations